



DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVIGNÉ-SUR-LATHAN



## ARRÊTÉ N° 2026-06

### Fermeture à la circulation de la Rue François II pour terrassement sous accotement pour pose de coffret électrique (avec traversée de Route)

LE MAIRE DE SAVIGNÉ-SUR-LATHAN,

**VU** la Loi de décentralisation N° 82-213 du 02 Mars 1982 sur les droits et libertés des communes,  
**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, Art. L.2212.2, L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

**VU** les décrets N° 85-807 du 30 Juillet 1985, N° 86-475 du 14 Mars 1986 et N° 86-476 du 16 Mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Départemental et du Préfet en matière de circulation routière,

**VU** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, (8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992, modifié et complété,

**VU** le Code Pénal, Article R.610.5,

**VU** la demande en date du 12 janvier 2026 de l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE, de fermer à la circulation la Rue François, de la place du Chancel jusqu'à la place Jacques du Bellay, et de stationner un camion nacelle, une mini pelle et un poids lourds sur la voie publique sur cette même portion de route en vue d'effectuer un terrassement sous accotement pour pose d'un coffret électrique (avec traversée de route) du 16/02/2026 au 17/03/2026.

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, assurer la sécurité des personnes, de la circulation et prévenir les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation pendant toute la durée des travaux.

## ARRÊTE

Article 1 : La rue François II, de la Place du Chancel à la Place Jacques du Bellay, sera fermée à la circulation de tous les véhicules en raison de travaux de terrassement sous accotement pour la pose d'un coffret électrique (avec traversée de route) par l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE du 16/02/2026 au 17/03/2026.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à stationner un camion nacelle, une mini-pelle et un poids lourds sur la portion de route et aux dates citées ci-dessus.

Article 3 : Les véhicules de chantier et de secours pourront accéder au chemin sans restriction particulière.

Article 4 : Le permissionnaire aura la charge de la signalisation de son chantier de jour comme de nuit dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit, les weekends ou les jours non-ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis les cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la législation en vigueur.

Article 7 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 8 : Conformément à l'Article R.102 du Code des Tribunaux Administratifs, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire, M. Le commandant de Gendarmerie de Savigné-sur-Lathan, le bénéficiaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 20 janvier 2026

Le Maire  
Hugues BRUN





## Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023\*01

### Le demandeur

Particulier  service public  maître d'œuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : PERRINEAU ..... Prénom : Justine

Dénomination : ENEDIS MOAR CENTRE ..... Représenté par :

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 6 Rue du 8 Mai 1945

Code postal 36000 Localité : CHATEAUROUX Pays : FRANCE

Téléphone 0247458030 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .. interrabrt@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SOCIETE INTERRA ..... Prénom : Perrineau Justine

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 19 RUE DENIS PAPIN

Code postal 37190 Localité : AZAY LE RIDEAU Pays : FRANCE

Téléphone 0247458030 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .. interrabrt@gmail.com

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : 3 ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue François II,

Code postal 37340 Localité : Savigné-sur-Lathan

Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :

Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit :

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  TERRASSEMENT AVEC TRAVERSÉE DE ROUTE

Date prévue de début d'application 16/02/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers

<sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement (2)**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement  Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : STATIONNEMENT D'UN CAMION NACELLE, MINI PELLE ET POIDS LOURD

**Saillie ou surplomb (2)**

Largeur :	de la voie	mètres	de la saillie	mètres
	des trottoirs	mètres	Hauteur sous saillie	mètres

**Aménagement d'accès (2)**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement mètres

**Ouvrages divers (1)**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

**Réseaux aériens ou souterrains ou branchements :**

Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	

Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
-------------	------------------------------

Tranchée longitudinale	mètres	mètres
------------------------	--------	--------

Tranchée transversale	mètres	mètres
-----------------------	--------	--------

Fonçage	mètres	mètres
---------	--------	--------

**Aménagement de surface ou équipements :**

Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/>	Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/>	Équipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :			

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup>  (3) Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

**2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police**

1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

Le : 12/01/2026

Nom : PERRINEAU

Prénom : Justine

Qualité :

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Vu et autorisé  
 Saingy le 20/01/2026  
 Hugues BRUN, le Maire

